

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 28 novembre 2018 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Réal Leclerc, Simon Paquin et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Claude Robichaud, coordonnateur stratégique au développement économique et touristique.

11 583-11-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

11 584-11-18 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec l'insertion des points 9.1 et 9.2 tirés de la correspondance:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2018
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 10 octobre 2018
5. Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du comité administratif du 14 novembre 2018
6. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 21 novembre 2018
7. Liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2018
8. Liste des chèques émis au mois d'octobre 2018
9. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 9.1 Appui à la MRC de Beauce-Sartigan - Fonds de maintien des services de proximité
- 9.2 Appui à Lanaudière économique - Candidature pour devenir l'organisme porteur de l'agent du Fonds Écoleader pour la région de Lanaudière

10. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
11. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
12. Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins
13. Adoption du calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins
14. Adoption du calendrier 2019 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins
15. Adoption des prévisions budgétaires 2019
16. Table des préfets et des élus de la couronne Nord – Participation financière pour l'année 2019
17. Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne
18. Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC Les Moulins prévue à l'Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre du Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins
19. Dépôt du *Rapport d'avancement mi-annuel – Programme mobilisation-Diversité municipalités 2017-2019*
20. Engagement d'une « Conseillère au développement social » pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans
21. Modification de l'horaire de travail d'une employée de la MRC Les Moulins
22. Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 132-2 amendant le règlement numéro 132 intitulé *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins*
23. Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins et amendement à la résolution numéro 10 716-01-17
24. Assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins
25. Présentation d'un projet dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019
26. Approbation du document intitulé *Programme d'aide à l'innovation* pour InnoHub La Centrale
27. Approbation du document intitulé *Offre de service* pour InnoHub La Centrale
28. Approbation du document intitulé *Convention d'incubation* pour InnoHub La Centrale et autorisation de signature

29. Approbation du document intitulé *Synthèse - Grille de tarification globale* pour InnoHub La Centrale
30. Approbation du document intitulé *Grille tarifaire - Facturation* pour InnoHub La Centrale
31. Autorisation de signature – Cession de bail par le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à la MRC Les Moulins du local portant le numéro 104 de l'immeuble situé aux 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne
32. Autorisation de signature – Cession de bail par le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à la MRC Les Moulins d'un espace situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne
33. Autorisation de signature – Reprise par la MRC Les Moulins des engagements et ententes entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ou Tourisme des Moulins et des tiers
34. Autorisation de signature – Ententes entre la MRC Les Moulins et Emploi-Québec
35. Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner le financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-18-10-4 du comité d'investissement commun (CIC)
36. Service de traiteur dans le cadre de l'activité de reconnaissance pour les membres de comités, les acteurs du milieu économique et les partenaires
37. Publicité dans le *Guide touristique officiel 2019-2020 de Lanaudière*
38. Publicité pour annoncer une séance d'information et de formation en entreprises les 7 et 27 février 2019
39. Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Admissibilité de la MRC Les Moulins au programme de subvention intitulé *Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)*
40. Autorisation de signature - Programme de partenariat 2019-2021 avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM)
41. Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour 2019
42. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2019
43. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière pour l'année 2019
44. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) pour l'année 2019
45. Adhésion à la Société des attractions touristiques du Québec pour l'année 2019

46. Ratification de la participation de la MRC Les Moulins à l'édition automnale de l'Assemblée de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tenue les 14 et 15 novembre 2018 à Québec
47. Participation au Forum sur la richesse humaine en tourisme le 4 décembre 2018
48. Nomination d'un substitut à la Table des Préfets de Lanaudière
49. Nomination d'une représentante au comité d'analyse des dossiers relatifs au Programme *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* (PAGIEPS)
50. Nomination d'une représentante à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL)
51. Nomination d'une représentante au Comité de gestion, de suivi et d'évaluation de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins (Programme Mobilisation-Diversité)
52. Nomination d'une représentante au Comité organisateur de la Table pour favoriser l'inclusion sociale et contrer les inégalités sociales et de santé de la MRC Les Moulins (TISSUS)
53. Prolongation de mandat à la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables
54. Prolongation du mandat au Groupe Deveau Avocats dans le cadre de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et en dommages-intérêts modifiée par l'entreprise Cité de La Plaine
55. Mandat - Trappage en vue de démanteler un barrage situé sur un tronçon du cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche
56. Autorisation de paiement à l'entreprise Généreux Construction Inc. – Travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne (certificat de paiement #6)
57. Autorisation de paiement à l'entreprise Lavallée & Frères (1959) Ltée - Travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche (certificat de paiement #5)
58. Acceptation de l'avis de changement numéro 2 dans le cadre des travaux de stabilisation du cours d'eau situé entre le 385 et le 399, chemin Pincourt à Mascouche
59. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640

60. Adoption du règlement numéro 97-33R-8 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de créer un secteur à développement champêtre, adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche
61. Nomination de l'inspecteur régional et des inspecteurs régionaux adjoints de la Ville de Mascouche qui seront chargés de l'application de tous les règlements de contrôle intérimaire de la MRC Les Moulins
62. Nomination d'un substitut de la MRC Les Moulins au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc.
63. Approbation du projet soumis pour la demande d'aide financière dans le cadre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires
64. Appui à la Ville de Mirabel afin qu'elle soit reconnue comme partenaire au programme de suivi permanent des tributaires du territoire du COBAMIL (SUPER-2MI)
65. Examen et approbation du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1089-16 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement numéro 1089 afin de créer certaines dispositions relatives à la durée de validité d'une résolution approuvant un PIIA et afin de remplacer la sous-section 3 « noyau villageois »
66. Examen et approbation du règlement sur les permis et certificats numéro 1090-16 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement sur les permis et certificats numéro 1090 afin de modifier les devoirs et pouvoirs de l'autorité compétente et afin de modifier les conditions d'émission des permis de lotissement
67. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-277 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser certaines définitions, d'ajouter l'usage « récréation extensive » dans toutes les zones, de modifier les exigences relatives à certaines enseignes, aux cases de stationnement, aux aires d'isolement, aux remblais et aux déblais
68. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-289 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre) à même la zone 9461-45 et y ajouter certains usages commerciaux de plein droit (établissement de préparation de mets prêt-à-apporter, traiteurs, immeubles à bureaux, services d'affaires et professionnels, gymnase et club athlétique et centre de santé)
69. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-290 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9462-70 à même la zone 9462-52 (rue Gagnon)
70. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-292 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les foires et fêtes foraines à titre d'usage temporaire à toutes les classes du groupe commercial
71. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-294 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Autres institutions de formation spécialisée » à la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre)

72. Examen et approbation du règlement sur les usages conditionnels de la Ville de Terrebonne numéro 1006-019 modifiant son règlement numéro 1006 afin que l'usage « gymnase et club athlétique » soit autorisé comme usage conditionnel dans les secteurs industriels
73. Examen et approbation du règlement omnibus numéro 1009-1 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement numéro 1009 afin d'effectuer divers ajustements de cohérence et corriger des erreurs d'impression ou d'insertion intervenu alors que la Ville a remplacé l'ensemble de ses règlements d'urbanisme pour le secteur Urbanova par le règlement 1009
74. Autres sujets
- 74.1 Réclamation de Lanau Bus sec
75. Période de questions
76. Clôture de la séance

ADOPTÉE

11 585-11-18 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2018

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 octobre 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 586-11-18 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 10 octobre 2018

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 10 octobre 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 587-11-18 Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du comité administratif du 14 novembre 2018

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du comité administratif tenue le 14 novembre 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 588-11-18 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif du 21 novembre 2018

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 21 novembre 2018 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 589-11-18 Liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2018

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2018 au montant de 2 869 796,90\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Novembre 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-129 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 373,43\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de novembre, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 590-11-18 Liste des chèques émis au mois d'octobre 2018

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2018, pour un montant de 508 857,22\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Octobre 2018* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-130 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 567,29\$ (divers postes budgétaires) pour le mois d'octobre 2018, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 591-11-18 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Novembre 2018* »).

ADOPTÉE

11 592-11-18 Appui à la MRC de Beauce-Sartigan - Fonds de maintien des services de proximité

CONSIDÉRANT QUE les difficultés rencontrées depuis plusieurs années par les municipalités du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan quant au maintien des services de proximité tels les marchés d'alimentation, cliniques médicales, stations-service et autres ;

CONSIDÉRANT QUE les moyens et leviers financiers limités dont elles disposent ;

CONSIDÉRANT QUE la perte de ces services ne favorise pas la rétention des citoyens et l'occupation du territoire de la MRC de Beauce-Sartigan ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-10-171, adoptée par la MRC de Beauce-Sartigan ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Beauce-Sartigan dans sa demande au gouvernement du Québec de mettre en place un fonds pour y verser 50M\$ annuellement pour les quatre prochaines années permettant ainsi le maintien des services de proximité dans les milieux ruraux.

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Beauce-Sartigan, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la députée de Les Plaines, au député de Terrebonne, au député de Masson, au député de L'Assomption ainsi qu'aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

11 593-11-18

Appui à Lanaudière économique - Candidature pour devenir l'organisme porteur de l'agent du Fonds Écoleader pour la région de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE Lanaudière économique souhaite déposer sa candidature pour devenir l'organisme porteur de l'agent du Fonds Écoleader pour la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait, entre autres, le maintien de l'expertise et de la ressource de Lanaudière Économique, de doter la région d'un agent Écoleader parmi le réseau national et d'offrir des services aux entreprises, et ce jusqu'en 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE Lanaudière Économique doit déposer des lettres d'appui avec le dépôt de son projet avec le 30 novembre ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite appuyer Lanaudière Économique dans son projet susmentionné ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie Lanaudière Économique pour sa participation au Fonds Écoleader dans le cadre de l'appel de propositions pour le Réseau d'agents du Fonds Écoleader lancé par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), en collaboration avec le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), le Centre québécois de développement durable (CQDD) et Écotech Québec.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer la lettre d'appui relativement au Réseau d'agents du Fonds Écoleader présenté par Lanaudière Économique.

ADOPTÉE

11 594-11-18

Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 6 novembre 2018;



Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 6 novembre 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 595-11-18 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 22 novembre 2018;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 22 novembre 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 596-11-18 Rapport du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins le 28 novembre 2018;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement du territoire et transport de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 28 novembre 2018, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

11 597-11-18 Adoption du calendrier 2019 des séances ordinaires du conseil de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu d'établir, par résolution, avant le début de la prochaine année civile, le calendrier des séances ordinaires du conseil;

CONSIDÉRANT le document intitulé « *Calendrier des séances du conseil de la MRC Les Moulins – Année 2019* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé « *Calendrier des séances du conseil de la MRC Les Moulins – Année 2019* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté, conformément aux articles 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

11 598-11-18 Adoption du calendrier 2019 des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT les articles 127, 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu d'établir, par résolution, avant le début de la prochaine année civile, le calendrier des séances du comité administratif;

CONSIDÉRANT le document intitulé « *Calendrier des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins – Année 2019* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé « *Calendrier des séances du comité administratif de la MRC Les Moulins – Année 2019* » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté, conformément aux articles 127, 148 et 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

11 599-11-18 Adoption des prévisions budgétaires 2019

Après étude par le conseil :

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2019 de la MRC Les Moulins pour un total de 6 575 222,00\$, soient et sont adoptées.

QUE le document intitulé « *MRC Les Moulins – Prévisions budgétaires 2019* » fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

11 600-11-18 Table des préfets et des élus de la couronne Nord – Participation financière pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins s'engage à contribuer au financement de la Table des préfets et élus de la couronne Nord;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la Table des préfets et élus de la couronne Nord, 23,48% de ses coûts jusqu'à concurrence d'une somme de 52 369,00\$ pour l'année 2019.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-131 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 52 369,00\$, poste budgétaire 2190-418 « *Dépenses coordonnateur métropolitain* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 601-11-18 Autorisation de paiement - Entretien mensuel du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour des services d'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro, datée du 24 octobre 2017, pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne à Terrebonne, au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de l'entreprise Entretien ménager Gestion Technopro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018 au tarif de 2 673,17\$ par mois, incluant les taxes, à raison de 35 heures par semaine, sept (7) jours par semaine, totalisant 170 heures par mois le tout, conformément à l'offre de service datée du 24 octobre 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-132 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 2 673,17\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-523 « *Entretien général des locaux (terminus)* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 602-11-18 Autorisation de paiement – Aide financière de la MRC Les Moulins prévue à l'Entente entre la MRC Les Moulins et l'organisme AMINATE dans le cadre du Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins adopté conformément à l'Entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 172-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature du Protocole d'entente entre la MRC Les Moulins et le groupe Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE) pour les projets et activités identifiées « AMINATE » dans le Plan d'action 2017-2019 du Programme Mobilisation Diversité de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente susmentionnée un versement de 29 600,00\$ est payable suite au dépôt du rapport d'étape faisant état de l'avancement des projets et activités ;

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport a été déposé ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser une somme de 29 600,00\$ à l'organisme Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs (AMINATE), le tout selon les termes et modalités plus amplement décrits dans le Protocole d'entente mentionné dans le préambule de la présente résolution entre la MRC Les Moulins et AMINATE.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire numéro 2622-981 « AMINATE », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-7 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 11 172-01-18.

ADOPTÉE

11 603-11-18 Dépôt du Rapport d'avancement mi-annuel – Programme Mobilisation-Diversité Municipalités 2017-2019

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente signée avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, il y a lieu de faire état de la mise en œuvre, au cours de six derniers mois, des activités précisées dans le plan d'action;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Rapport d'avancement mi-annuel – Programme Mobilisation-Diversité Municipalités 2017-2019 faisant état de l'avancement de la mise en œuvre des activités précisées dans le plan d'action de l'Entente intervenue entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

11 604-11-18 Engagement d'une « Conseillère au développement social » pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 11 556-10-18, le directeur général et secrétaire-trésorier a été autorisé à engager temporairement un « *Conseiller(ère) au développement social* » pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT l'engagement de madame Lynn Charbonneau pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil ratifie l'engagement madame Lynn Charbonneau, au poste temporaire d'une durée de deux (2) ans à titre de conseillère au développement social, laquelle est entrée en fonction le 12 novembre 2018, à raison de 34 heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8, débutant à l'échelon 5. Une période de probation de six (6) mois continus est requise.

Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

11 605-11-18 Modification de l'horaire de travail d'une employée de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE madame Danielle Morneau, technicienne en administration, a manifesté le désir de travailler à temps partiel ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'à compter du lundi 3 décembre 2018, la semaine de travail de madame Danielle Morneau, technicienne en administration, sera de trente heures par semaine soit du lundi au jeudi inclusivement de 8h00 à 16h30.

ADOPTÉE

11 606-11-18 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 132-2 amendant le règlement numéro 132 intitulé *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins*

Monsieur Guillaume Tremblay donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement numéro 132-2 modifiant le règlement numéro 132 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC Les Moulins afin de tenir compte de l'article 16.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, et ce, pour ajouter l'article 5.8 lequel interdit, dans les douze (12) mois qui suivent leur cessation d'emploi, au directeur général et secrétaire-trésorier, au directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, au directeur du service du greffe, au directeur des finances, des ressources humaines et matérielles, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la MRC.

11 607-11-18 Indexation des salaires des employés de la MRC Les Moulins et amendement à la résolution numéro 10 716-01-17

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 716-01-17, le conseil de la MRC Les Moulins a prévu le pourcentage d'indexation des salaires des employés de la MRC les Moulins pour 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la résolution numéro 10 716-01-17;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 10 716-01-17 soit et est amendée afin de remplacer les deux (2) derniers paragraphes par les suivants :

QUE la « Grille salariale 2017 des employés de la MRC Les Moulins » soit majorée de 2% pour l'année 2018.

QUE la « Grille salariale 2018 des employés de la MRC Les Moulins » soit majorée de 2% pour l'année 2019.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux employés concernés, les montants rétroactifs dus.

ADOPTÉE

11 608-11-18

Assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins offre à ses employés, un régime d'assurances collectives ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'adjudication d'un contrat d'assurances collectives des employés de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) compagnies ont présenté, dans les délais requis, des soumissions conformes aux documents d'appel d'offres, à savoir :

SSQ Groupe financier  
Union Vie Compagnie mutuelle d'assurances

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et les recommandations de monsieur Francis Taillefer de la firme GFMD expert conseil en avantages sociaux dûment mandaté par la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'assureur de SSQ Groupe financier s'est avérée la soumission conforme la plus avantageuse ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte les recommandations de monsieur Francis Taillefer, conseiller en assurance et rentes collectives pour la firme GFMD expert conseil en avantages sociaux, pour un contrat d'assurances collectives avec l'assureur SSQ Groupe financier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 avril 2020 (16 mois), au montant annuel estimé à 141 485,76\$, incluant les taxes, dont 50% payable par les employés et que le directeur général et secrétaire-trésorier et la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les documents requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-132.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant estimé à 5 895,24\$, excluant les taxes, pour le mois de janvier 2019, poste budgétaire 2130-200 « *Bénéfices marginaux* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 609-11-18

Présentation d'un projet dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019  
(Abrogée par résolution 11 684-12-18)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important d'engager trois (3) préposés étudiants de la mi-juin à la mi-août 2019 ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à présenter, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019, pour l'engagement de trois (3) préposés étudiants de la mi-juin à la mi-août 2019.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents concernant cette demande.

ADOPTÉE

11 610-11-18 Approbation du document intitulé *Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale*

CONSIDÉRANT le document intitulé *Programme d'aide à l'innovation* pour InnoHub La Centrale joint en annexe à la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Programme d'aide à l'innovation* pour InnoHub La Centrale joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 611-11-18 Approbation du document intitulé *Offre de service pour InnoHub La Centrale(abrogée par R. 11 692-12-18)*

CONSIDÉRANT le document intitulé *Offre de service* pour InnoHub La Centrale joint en annexe à la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Offre de service* pour InnoHub La Centrale joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

11 612-11-18 Approbation du document intitulé *Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale et autorisation de signature*

CONSIDÉRANT le document intitulé *Convention d'incubation* pour InnoHub La Centrale joint en annexe à la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé « *Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale* » joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé à titre de contrat-type pour les conventions d'incubation à intervenir pour

InnoHub La Centrale.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les conventions d'incubation à intervenir pour InnoHub La Centrale

ADOPTÉE

11 613-11-18

Approbation du document intitulé *Synthèse – Grille de tarification globale* pour InnoHub La Centrale (Abrogée par résolution #11 796-02-19)

CONSIDÉRANT le document intitulé *Synthèse – Grille de tarification globale* pour InnoHub La Centrale joint en annexe à la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Synthèse – Grille de tarification globale* pour InnoHub La Centrale joint en annexe à la présente résolution, soit et est trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à ajuster les tarifs indiqués à ladite grille jusqu'à concurrence de plus ou moins 20% des tarifs y indiqués, et ce, de façon uniforme et objective en fonction des prix du marché. Le chargé de projet d'InnoHub La Centrale devra alors soumettre au directeur général et secrétaire-trésorier un formulaire d'autorisation de dépenses dûment complété avec motif à l'appui, lequel sera remis au service du greffe après ratification par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

11 614-11-18

Approbation du document intitulé *Grille tarifaire – Facturation* pour InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT le document intitulé *Grille tarifaire – Facturation* pour InnoHub La Centrale joint en annexe à la présente résolution;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Grille tarifaire – Facturation* pour InnoHub La Centrale joint en annexe à la présente résolution, soit et est trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à ajuster les tarifs indiqués à ladite grille jusqu'à concurrence de plus ou moins 20% des tarifs y indiqués, et ce, de façon uniforme et objective en fonction des prix du marché. Le chargé de projet d'InnoHub La Centrale devra alors soumettre au directeur général et secrétaire-trésorier un formulaire d'autorisation de dépenses dûment complété avec motif à l'appui, lequel sera remis au greffe après ratification par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE



11 615-11-18 Autorisation de signature – Cession de bail par le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à la MRC Les Moulins du local portant le numéro 104 de l'immeuble situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu pour la MRC Les Moulins, de reprendre le bail du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) relatif à un local portant le numéro 104 de l'immeuble situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne, et ce, en remplacement du Centre local de Développement économique des Moulins (CLDEM) et qu'ainsi, les droits et obligations découlant dudit document, deviennent ceux de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la cession de bail du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à la MRC Les Moulins du local portant le numéro 104 de l'immeuble situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne, et ce, en remplacement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et qu'ainsi, les droits et obligations découlant dudit document deviennent ceux de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-132.2 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 231,25\$, excluant les taxes, pour le loyer du mois de janvier 2019, poste budgétaire 2620-511 « *Loyer InnoHub* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 616-11-18 Autorisation de signature – Cession de bail par le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à la MRC Les Moulins d'un espace situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu pour la MRC Les Moulins, de reprendre le bail du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) relatif à un espace situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne, et ce, en remplacement du Centre local de Développement économique des Moulins (CLDEM) et qu'ainsi, les droits et obligations découlant dudit document, deviennent ceux de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la cession de bail du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à la MRC Les Moulins d'un espace situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne, et ce, en remplacement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et qu'ainsi, les droits et obligations découlant dudit document deviennent ceux de la MRC Les Moulins.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-132.3 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 354,17\$, excluant les taxes, pour le loyer du mois de janvier 2019, poste budgétaire 2620-511 « *Loyer InnoHub* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 617-11-18

Autorisation de signature – Reprise par la MRC Les Moulins des engagements et ententes entre le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ou Tourisme des Moulins et des tiers

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu pour la MRC Les Moulins, de reprendre la plupart des engagements et ententes entre le Centre de développement économique des Moulins (CLDEM) ou Tourisme des Moulins et des tiers, actuellement en vigueur, permettant à la MRC Les Moulins de devenir partie aux contrats apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce, en remplacement du Centre local de Développement économique des Moulins (CLDEM) ou de Tourisme des Moulins et qu'ainsi, les droits et obligations découlant desdits documents, deviennent ceux de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout addenda, acte de cession ou entente permettant à la MRC Les Moulins, de devenir partie aux contrats apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce, en remplacement du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) ou de Tourisme des Moulins et qu'ainsi, les droits et obligations découlant desdits documents deviennent ceux de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

11 618-11-18

Autorisation de signature – Ententes entre la MRC Les Moulins et Emploi Québec

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les ententes de partenariat avec Emploi-Québec.

ADOPTÉE

11 619-11-18

Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) Résolution afin d'entériner le financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-18-07-4 du comité d'investissement commun (CIC)

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 100 000,00\$, autorisé par la résolution numéro CIC-18-10-4 du comité d'investissement commun (CIC) pour un dossier de démarrage d'une microbrasserie artisanale ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 100 000,00\$ autorisé par la résolution numéro CIC-18-10-4 du comité d'investissement commun (CIC) pour un dossier de financement en vue de démarrer une microbrasserie artisanale (améliorations locatives et fonds de roulement) et en autorise le versement lorsque le contrat de prêt FLI/FLS entre la MRC Les Moulins et ladite entreprise aura été signé et que toutes les conditions y prévues auront été remplies.

QUE le montant de 100 000,00\$ soit prélevé à partir des fonds FLI et FLS à 50% chacun et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-133 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

11 620-11-18

Service de traiteur dans le cadre de l'activité de reconnaissance pour les membres de comités, les acteurs du milieu économique et les partenaires

CONSIDÉRANT la tenue de l'activité de reconnaissance pour les membres de comités, les acteurs du milieu économique et les partenaires;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Buffet Louis-Philippe Traiteur numéro 105691, au montant de 3 245,50\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services l'entreprise Buffet Louis-Philippe Traiteur et à verser la somme de 3 245,50\$, excluant les taxes, dans le cadre de l'activité de reconnaissance pour les membres de comités, les acteurs du milieu économique et les partenaires, lorsque le service aura été rendu.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-134 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 3 245,50\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-311 « *Frais de représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 621-11-18 Publicité dans le Guide touristique officiel 2019-2020 de Lanaudière

CONSIDÉRANT la parution prochaine du Guide touristique officiel 2019-2020 de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que le coût d'une page de publicité positionnée dans ledit guide en plus d'un quart de page, est de 6 600,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir pour la MRC Les Moulins une publicité dans la prochaine édition du Guide touristique officiel 2019-2020 de Lanaudière, au montant de 6 600,00\$ excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-135 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 600,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341, « *Publicité, information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 622-11-18 Publicité pour annoncer une séance d'information et de formation en entreprises les 7 et 27 février 2019

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance d'information et de formation en entreprises les 7 et 27 février 2019;

CONSIDÉRANT la soumission du journal La Revue au montant de 1 012,00\$, excluant les taxes, pour une demi-page couleur;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir, pour la MRC Les Moulins, une publicité dans le journal La Revue, afin d'annoncer la tenue d'une séance d'information et de formation en entreprises les 7 et 27 février 2019 au montant de 1 012,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-136 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 012,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341, « *Publicité, information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 623-11-18

Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Admissibilité de la MRC Les Moulins au programme de subvention intitulé *Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)*

CONSIDÉRANT l'élaboration du programme intitulé Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) visant à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration du PIIRL vise également à permettre au ministère des Transports du Québec de remplir son rôle qui est d'assurer la mobilité et la sécurité dans les déplacements sur l'ensemble du territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière acceptées par le ministère des Transports du Québec pour la réalisation de plans d'intervention peuvent être remboursées jusqu'à 100%;

CONSIDÉRANT la présence de territoires ruraux sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE l'admissibilité au PIIRL de la MRC Les Moulins est exclue;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaiterait être admissible au programme de subvention intitulé Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministère des Transports du Québec d'être admissible à son programme de subvention intitulé Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

QUE la présente résolution soit et est transmise au ministère des Transports du Québec (MTQ), au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au ministre de la région de Lanaudière, à la députée de Les Plaines, au député de Terrebonne, au député de Masson, au député de L'Assomption, aux MRC de Lanaudière, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération des municipalités du Québec (FQM).

ADOPTÉE

11 624-11-18

Autorisation de signature – Programme de partenariat 2019-2021 avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM)

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) a pour mission de réunir des gens d'affaires dynamiques et soucieux de l'ascension économique et sociale de leur communauté, tout en veillant aux intérêts de ses membres, afin d'assurer la prospérité et la pérennité des entreprises ;

CONSIDÉRANT QUE pour accomplir sa mission, la CCIM doit s'associer avec des partenaires annuels ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire contribuer à la mission de la CCIM ;

CONSIDÉRANT l'Entente de partenariat à intervenir entre la MRC Les Moulins et la CCIM par laquelle la MRC Les Moulins s'engage à payer à la CCIM un montant de 40 000,00 pour la saison 2019, un montant de 40 800,00\$ pour la saison 2020 et un montant de 41 616,00\$ pour 2021 en contrepartie de privilèges octroyés par la CCIM, lesquels sont décrits dans ladite entente ;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente de partenariat 2019-2021 avec la Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins (CCIM) par laquelle la MRC Les Moulins s'engage à payer à la CCIM la somme de 122 416,00\$ répartie de la manière suivante :

- 10 000,00\$ payable à la signature de l'entente pour la saison 2019 ;
- 30 000,00\$ payable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- 40 800,00\$ payable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- 41 616,00\$ payable au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour la saison 2021.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-137 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 000,00\$ payable à la signature du contrat, poste budgétaire 2622-976 « *Chambre de commerce et d'industrie Les Moulins* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 625-11-18 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour 2019

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se termine le 31 décembre 2018 ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2019, la cotisation annuelle étant de 454,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-138 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 454,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 626-11-18 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) pour 2019

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) se termine le 31 décembre 2018 ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2019, la cotisation annuelle étant de 2 747,27\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-139 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 747,27\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 627-11-18 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance pour le renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière est le 10 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à Tourisme Lanaudière;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à Tourisme Lanaudière pour l'année 2019 au coût de 250,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-140 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 250,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 628-11-18 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (CARA) pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la juridiction des cours d'eau situés sur leur territoire a été confiée aux MRC en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC est sensibilisé à la protection des plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la CARA possède une expertise de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et qu'ainsi, les membres du conseil jugent opportun de renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins à la CARA;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à la Corporation de l'Aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) pour l'année 2019, au montant de 300,00\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-141 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, poste budgétaire 2110-494 «*Législation - Associations*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 629-11-18 Adhésion à la Société des attractions touristiques du Québec pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun d'adhérer à la Société des attractions touristiques du Québec;

Il est proposé par madame Caroline Desbiens, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère à la Société des attractions touristiques du Québec pour l'année 2019 au coût de 686,40\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-142 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 686,40\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 «*Législation – Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 630-11-18 Ratification de la participation de la MRC Les Moulins à l'édition automnale de l'Assemblée de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tenue les 14 et 15 novembre 2018 à Québec

CONSIDÉRANT la participation de la MRC Les Moulins à l'édition automnale de l'Assemblée de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tenue les 14 et 15 novembre 2018 à Québec;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins ratifie la participation du préfet et du directeur général et secrétaire-trésorier à l'édition automnale de l'Assemblée de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tenue les 14 et 15 novembre 2018 à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-143 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant total de 425,40\$ pour les frais d'inscription, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-312, «*Législation – Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 631-11-18 Participation au Forum sur la richesse humaine en tourisme le 4 décembre 2018

CONSIDÉRANT la tenue du Forum sur la Richesse humaine en tourisme organisé



par Tourisme Lanaudière le 4 décembre 2018 au Club de golf de Montcalm;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins délègue madame Caroline Desbiens pour assister au Forum sur la richesse humaine en tourisme organisé par Tourisme Lanaudière le 4 décembre 2018 au Club de golf de Montcalm.

QUE les frais d'inscription au montant de 20,00\$ (taxes incluses) et les dépenses inhérentes soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat disponibilité de crédit numéro 2018-144 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant total de 20,00\$, pour les frais d'inscription, incluant les taxes, poste budgétaire 2110-312, « *Législation – Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 632-11-18 Nomination d'un substitut à la Table des Préfets de Lanaudière

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un substitut de la MRC Les Moulins à la Table des Préfets de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nathalie Bellavance soit et est nommée à titre de substitut à la Table des Préfets de Lanaudière.

ADOPTÉE

11 633-11-18 Nomination d'une représentante au comité d'analyse des dossiers relatifs au programme *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS)*

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un(e) représentante(e) de la MRC Les Moulins au comité d'analyse des dossiers relatifs du programme Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer madame Lynn Charbonneau, conseillère en développement social, à titre de représentante de la MRC Les Moulins au comité d'analyse des dossiers relatifs du programme Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Lynn Charbonneau, conseillère en développement social, soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au comité d'analyse des dossiers relatifs au programme Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS).

ADOPTÉE

11 634-11-18 Nomination d'une représentante à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un(e) représentant(e) à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer madame Lynn Charbonneau, conseillère en développement social à titre de représentante de la MRC Les Moulins à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL) ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Lynn Charbonneau, conseillère en développement social, soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins à la Table de concertation en développement social de Lanaudière (TPDSL).

ADOPTÉE

11 635-11-18 Nomination d'une représentante au Comité de gestion, de suivi et d'évaluation de l'Entente entre le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI) et la MRC Les Moulins (Programme Mobilisation-Diversité)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter une représentante de la MRC Les Moulins au Comité de gestion, de suivi et d'évaluation de l'Entente avec le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI) ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Lynn Charbonneau, conseillère en développement social, soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au Comité de gestion, de suivi et d'évaluation de l'Entente avec le ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI).

ADOPTÉE

11 636-11-18 Nomination d'une représentante au Comité organisateur de la Table pour favoriser l'inclusion sociale et contrer les inégalités sociales et de santé de la MRC Les Moulins (TISSUS)

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité organisateur par la Table pour favoriser l'inclusion sociale et contrer les inégalités sociales et de santé de la MRC Les Moulins afin de connaître les besoins du milieu et identifier les actions structurantes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un(e) représentant(e) de la MRC Les Moulins au Comité organisateur de la Table pour favoriser l'inclusion sociale et contrer les inégalités sociales et de santé de la MRC Les Moulins (TISSUS) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer madame Lynn Charbonneau, conseillère en développement social à titre de représentante de la MRC Les Moulins au Comité organisateur de la Table pour favoriser l'inclusion sociale et contrer les inégalités sociales et de santé de la MRC Les Moulins (TISSUS) ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Lynn Charbonneau, conseillère en développement social, soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins au Comité organisateur de la Table pour favoriser l'inclusion sociale et contrer les inégalités sociales et de santé de la MRC Les Moulins (TISSUS).

ADOPTÉE

11 637-11-18

Prolongation de mandat à la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 052-08-15, 10 243-01-16, 10 563-10-16, 11 189-01-18 et 11 520-09-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre du recours institué par la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger le mandat de la firme Deveau Avocats dans le cadre du recours susmentionné;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus par la MRC Les Moulins dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires professionnels et déboursés sont assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre du recours institué par la MRC Les Moulins et la Ville de Terrebonne pour une infraction au règlement de contrôle intérimaire numéro 121 et à ses règlements de modifications subséquents applicables jusqu'à concurrence de 15 000,00\$ pour honoraires professionnels et déboursés et excluant les taxes.

QUE les honoraires professionnels et déboursés soient assumés à 50% avec la Ville de Terrebonne, celle-ci étant représentée par la même firme d'avocats dans ce dossier.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-145 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 15 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 638-11-18

Prolongation du mandat au Groupe Deveau Avocats dans le cadre de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et en dommages-intérêts modifiée par l'entreprise Cité de La Plaine

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 048-10-17, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Groupe Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et en dommages-intérêts modifiée par l'entreprise Cité de La Plaine;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger le mandat de la firme Groupe Deveau

Avocats dans le cadre du recours susmentionné;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels déjà encourus par la MRC Les Moulins dans ce dossier ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prolonge le mandat de la firme Groupe Deveau Avocats pour représenter officiellement la MRC Les Moulins dans le cadre de la demande de pourvoi en contrôle judiciaire et en dommages-intérêts modifiée par l'entreprise Cité de La Plaine jusqu'à concurrence de 10 000,00\$ pour honoraires professionnels et déboursés et excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-146 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant ne dépassant pas 10 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-412 « *Services juridiques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 639-11-18

Mandat - Trappage en vue de démanteler un barrage situé sur un tronçon du cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retenir les services d'un trappeur ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une demande de prix auprès de trappeurs spécialisés, monsieur Yannick Hébert de Trappeur de Ville, a présenté un prix pour l'ouverture du dossier soit 400,00\$ et 150,00\$ pour le trappage de chaque castor capturé ;

CONSIDÉRANT la difficulté d'établir le nombre de castors par colonie selon des informations recueillies auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de monsieur Yannick Hébert de Trappeur de Ville soit acceptée pour le trappage de castors sur un tronçon du cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche pour un montant ne dépassant pas 2 650,00\$, excluant les taxes et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite entreprise lorsque les services auront été effectués.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-147 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 2 650,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11 640-11-18

Autorisation de paiement à l'entreprise Généreux Construction Inc. – Travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne (certificat de paiement #6)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 935-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Généreux Construction Inc. pour un

montant de 1 348 522,23\$, incluant les taxes pour des travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne sous la surveillance de la firme SMi Aménatech Inc.;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 944-07-17, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat de surveillance des travaux susmentionnés à la firme SMi Aménatech Inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 22 novembre 2018 de madame Sonya Graveline, ingénieure pour la firme SMi Aménatech inc. au montant de 54 268,67\$, excluant les taxes, représentant le certificat de paiement numéro 6 relativement aux travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Généreux Construction Inc., la somme de 54 268,67\$, excluant les taxes, représentant le certificat de paiement numéro 6 relativement aux travaux d'aménagement, de retrait d'obstructions, de gestion de l'érosion et d'affaissement de talus dans un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon dans le secteur de la rue de la Coulée et de Place de Gryon à Terrebonne, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 22 novembre 2018 de madame Sonya Graveline, ingénieure pour la firme SMi Aménatech Inc.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2017-92 ayant déjà été émis par la résolution numéro 10 935-06-17.

ADOPTÉE

11 641-11-18

Autorisation de paiement à l'entreprise Lavallée & Frères (1959) Ltée - Travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche (certificat de paiement #5)

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à l'entreprise Lavallée & Frères (1959) par la résolution numéro 10 529-09-16 pour effectuer des travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 22 novembre 2018 de madame Amélie Parmentier, ingénieure à la gestion des cours d'eau et surveillante de la MRC Les Moulins pour ces travaux, au montant de 3 520,44\$, incluant les taxes, représentant le certificat de paiement numéro 5;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Lavallée et Frères (1959) Ltée, la somme de 3 520,44\$, incluant les taxes, représentant le certificat de paiement numéro 5 relativement aux travaux de restauration d'une portion du cours d'eau 033 et pose d'une canalisation dans le secteur

des rues Andrassy et Pompéi à Mascouche, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 22 novembre 2018 de madame Amélie Parmentier, ingénieure à la gestion des cours d'eau et surveillante de la MRC Les Moulins pour ces travaux.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », les certificats de disponibilité de crédit n° 2016-89 ayant déjà été émis

ADOPTÉE

*Monsieur Gabriel Michaud déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt avec le prochain point. Il quitte son siège ainsi que la salle du conseil.*

11 642-11-18

Acceptation de l'avis de changement numéro 2 dans le cadre des travaux de stabilisation du cours d'eau situé entre le 385 et le 399, chemin Pincourt à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 391-06-18, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Axio Environnement Inc. pour des travaux de stabilisation du cours d'eau situé entre le 385 et le 399, chemin Pincourt à Mascouche ;

CONSIDÉRANT l'avis de changement numéro 2 daté eu 15 novembre 2018 dans le cadre des travaux de stabilisation du cours d'eau situé entre le 385 et 399, chemin Pincourt à Mascouche pour disposer uniformément sur la pente du talus et sous l'enrochement, un remblai de matériau granulaire MG112, lequel ne change pas la nature du mandat et est accessoire audit mandat ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'avis de changement numéro 2, modifiant le devis d'appel d'offres octroyé par la résolution numéro 11 391-06-18 afin de disposer uniformément sur la pente du talus et sous l'enrochement, un remblai de matériau granulaire MG112. Ledit avis de changement ne change pas la nature du mandat et est accessoire audit mandat.

L'avis de changement numéro 2 entraîne des coûts supplémentaires de 20 160,00\$, excluant les taxes, et fait partie intégrante des documents contractuels entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2018-148 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 20 160,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

*Monsieur Gabriel Michaud reprend son siège.*

11 643-11-18

Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640

Monsieur Réal Leclerc donne avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 97-33R-7 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur

situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640.

11 644-11-18 Adoption du règlement numéro 97-33R-8 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de créer un secteur à développement champêtre adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'une séance de consultation publique s'est tenue sur le projet numéro 97-33R-8 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de créer un secteur à développement champêtre adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et de transport ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 97-33R-8 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de créer un secteur à développement champêtre adjacent au secteur existant du Lac Samson à Mascouche.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

11 645-11-18 Nomination de l'inspecteur régional et des inspecteurs régionaux adjoints de la Ville de Mascouche qui seront chargés de l'application de tous les règlements de contrôle intérimaire de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'en vertu des règlements de contrôle intérimaire, le conseil de la MRC doit désigner le fonctionnaire municipal à l'emploi de la Ville de Mascouche responsable de l'émission des permis et certificats en matière d'aménagement et d'urbanisme comme responsable de l'application dudit règlement, pour agir à titre d'inspecteur régional;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des règlements de contrôle intérimaire, le conseil de la MRC peut également désigner un ou plusieurs inspecteurs régionaux adjoints chargés d'aider l'inspecteur régional et de le remplacer en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir de ce dernier ou, lorsqu'il est personnellement intéressé dans une demande de certificat;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 180917-28 de la Ville de Mascouche par laquelle la Ville de Mascouche recommande à la MRC de nommer le chef de division –

Permis et inspection à titre d'inspecteur régional et le chef de division urbanisme à titre d'inspecteur régional adjoint dans le cadre de tous les règlements de contrôle intérimaire ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le chef de division – Permis et inspection de la Ville de Mascouche soit et est nommé pour exercer la fonction d'inspecteur régional et que le chef de division urbanisme soit et est nommé pour exercer la fonction d'inspecteur régional adjoint, dans le cadre de tous les règlements de contrôle intérimaire.

ADOPTÉE

11 646-11-18 Nomination d'un substitut de la MRC Les Moulins au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un substitut au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc. ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Caroline Desbiens et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Pierre Daviault, directeur du développement économique et touristique soit et est nommé à titre de substitut de la MRC Les Moulins au Comité de vigilance du site de l'entreprise Signaterre Environnement Inc.

ADOPTÉE

11 647-11-18 Approbation du projet soumis pour la demande d'aide financière dans le cadre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires

CONSIDÉRANT le programme Territoires : Priorités bioalimentaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est d'accroître le développement et la mise en valeur du secteur bioalimentaire selon les priorités territoriales établies afin de contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux sont admissibles audit programme ;

CONSIDÉRANT QUE les projets issus d'un PDZA sont admissibles ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite soumettre un projet dans le cadre du programme susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve le projet joint à la présente résolution et autorise que celui-ci soit soumis au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires.



ADOPTÉE

11 648-11-18 Appui à la Ville de Mirabel afin qu'elle soit reconnue comme partenaire au programme de suivi permanent des tributaires du territoire du COBAMIL (SUPER-2MI)

CONSIDÉRANT QUE plusieurs tributaires de la rivière des Mille-Îles prennent origine à Mirabel et ont un impact direct sur la qualité de l'eau de ses bassins versants ;

CONSIDÉRANT QUE, depuis plusieurs années, Mirabel effectue elle-même le suivi de la qualité de l'eau de ses tributaires, ajuste son calendrier d'échantillonnage à celui du COBAMIL et lui partage ses résultats ;

CONSIDÉRANT QUE, comme Mirabel ne participe pas directement au financement du programme du COBAMIL, elle ne reçoit pas le rapport final d'analyse ;

CONSIDÉRANT QU'afin de favoriser un partage réciproque d'informations, Mirabel souhaiterait pouvoir être considérée comme partenaire au programme et recevoir le rapport final d'analyse ;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la Ville de Mirabel afin qu'elle soit reconnue comme partenaire au programme de suivi permanent des tributaires du territoire du COBAMIL (SUPER-2MI).

ADOPTÉE

11 649-11-18 Examen et approbation du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1089-16 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement numéro 1089 afin de créer certaines dispositions relatives à la durée de validité d'une résolution approuvant un PIIA et afin de remplacer la sous-section 3 « noyau villageois »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1089-16 modifiant le règlement numéro 1089 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de créer certaines dispositions relatives à la durée de validité d'une résolution approuvant un PIIA et afin de remplacer la sous-section 3 « noyau villageois » ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1089-16 de la Ville de Mascouche relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de créer certaines dispositions relatives à la durée de validité d'une résolution approuvant un PIIA et afin de remplacer la sous-section 3 « noyau villageois ».

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 650-11-18

Examen et approbation du règlement sur les permis et certificats numéro 1090-16 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement sur les permis et certificats numéro 1090 afin de modifier les devoirs et pouvoirs de l'autorité compétente et afin de modifier les conditions d'émission des permis de lotissement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1090-16 modifiant son règlement sur les permis et certificats numéro 1090 afin de modifier les devoirs et pouvoirs de l'autorité compétente et afin de modifier les conditions d'émission des permis de lotissement ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1090-16 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement sur les permis et certificats numéro 1090 afin de modifier les devoirs et pouvoirs de l'autorité compétente et afin de modifier les conditions d'émission des permis de lotissement.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 651-11-18

Examen et approbation du règlement numéro 1001-277 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser certaines définitions, d'ajouter l'usage « récréation extensive » dans toutes les zones, de modifier les exigences relatives à certaines enseignes, aux cases de stationnement, aux aires d'isolement, aux remblais et aux déblais

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-277 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser certaines définitions, d'ajouter l'usage « récréation extensive » dans toutes les zones, de modifier les exigences relatives à certaines enseignes, aux cases de stationnement, aux aires d'isolement, aux remblais et aux déblais;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur*

*l'aménagement et l'urbanisme ;*

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-277 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser certaines définitions, d'ajouter l'usage « récréation extensive » dans toutes les zones, de modifier les exigences relatives à certaines enseignes, aux cases de stationnement, aux aires d'isolement, aux remblais et aux déblais.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 652-11-18

Examen et approbation du règlement numéro 1001-289 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre) à même la zone 9461-45 et y ajouter certains usages commerciaux de plein droit (établissement de préparation de mets prêt-à-apporter, traiteurs, immeubles à bureaux, services d'affaires et professionnels, gymnase et club athlétique et centre de santé)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-289 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre) à même la zone 9461-45 et y ajouter certains usages commerciaux de plein droit (établissement de préparation de mets prêt-à-apporter, traiteurs, immeubles à bureaux, services d'affaires et professionnels, gymnase et club athlétique et centre de santé);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;*

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-289 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre) à même la zone 9461-45 et y ajouter certains usages commerciaux de plein droit (établissement de préparation de mets prêt-à-apporter, traiteurs, immeubles à bureaux,

services d'affaires et professionnels, gymnase et club athlétique et centre de santé).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 653-11-18 Examen et approbation du règlement numéro 1001-290 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9462-52 (rue Gagnon)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-290 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9462-52 (rue Gagnon) ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-290 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9462-52 (rue Gagnon).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 654-11-18 Examen et approbation du règlement numéro 1001-292 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les foires et fêtes foraines à titre d'usage temporaire à toutes les classes du groupe commercial

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-292 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les foires et fêtes foraines à titre d'usage temporaire à toutes les classes du groupe commercial;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-292 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les foires et fêtes foraines à titre d'usage temporaire à toutes les classes du groupe commercial.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 655-11-18

Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-294 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Autres institutions de formation spécialisée » à la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1001-294 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Autres institutions de formation spécialisée » à la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre);

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-294 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Autres institutions de formation spécialisée » à la zone 9461-345 (rue Saint-Pierre).

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 656-11-18

Examen et approbation du règlement numéro 1006-019 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin que l'usage « gymnase et club athlétique » soit autorisé comme usage conditionnel dans les secteurs industriels

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1006-019 modifiant son règlement sur les usages

conditionnels numéro 1006 afin que l'usage « gymnase et club athlétique » soit autorisé comme usage conditionnel dans les secteurs industriels ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1006-019 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin que l'usage « gymnase et club athlétique » soit autorisé comme usage conditionnel dans les secteurs industriels.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 657-11-18

Examen et approbation du règlement numéro 1009-001 de la Ville de Terrebonne modifiant son règlement numéro 1009 afin d'effectuer divers ajustements de cohérence et corriger des erreurs d'impression ou d'insertion intervenues alors que la Ville a remplacé l'ensemble de ses règlements d'urbanisme pour le secteur Urbanova par le règlement 1009

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement numéro 1009-001 modifiant son règlement 1009 afin d'effectuer divers ajustements de cohérence et corriger des erreurs d'impression ou d'insertion intervenus alors que la Ville a remplacé l'ensemble de ses règlements d'urbanisme pour le secteur Urbanova par le règlement 1009;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité d'aménagement du territoire et transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1009-001 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 1009 afin d'effectuer divers ajustements de cohérence et corriger des erreurs d'impression ou d'insertion intervenues alors que la Ville a remplacé l'ensemble de ses règlements d'urbanisme pour le secteur Urbanova par le règlement 1009.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

11 658-11-18 Réclamation de Lanau Bus sec

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 10 102-10-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature du contrat de transport ;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat comprenait des clauses de pénalités ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a perdu sa compétence en transport en juin 2017 et a cédé son contrat au Réseau de transport métropolitain (RTM) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC prévoyait percevoir les sommes à recevoir de Lanau Bus sec à l'heure des présentes reliées à des pénalités dans l'exercice du contrat avec Lanau Bus sec ;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport métropolitain (RTM) a négocié une entente avec Lanau Bus sec réduisant de façon très substantielle les pénalités prévues au contrat ;

CONSIDÉRANT la réclamation de Lanau Bus sec au montant de 37 949,88\$ ;

CONSIDÉRANT QUE cette réclamation est équitable dans les circonstances ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à rembourser la somme de 37 949,88\$ à Lanau Bus sec comme paiement final et total pour le contrat de transport qui a pris fin le 1<sup>er</sup> juin 2017.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-149 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 37 949,88\$, poste budgétaire 2620-419 « *Honoraires professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Aucune question du public.

11 659-11-18 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, secrétaire-  
trésorière adjointe et directrice du service  
du greffe